

## Nouvelles mesures corona à partir du 20.12.2021

Ittigen, le 19 décembre 2021. **L'introduction de la règle 2 G adoptée par le Conseil fédéral vendredi dernier a un impact majeur sur le sport, en particulier les sports d'intérieur. Cependant, Swiss Fencing se réjouit du fait que les personnes qui ont reçu la vaccination de rappel, qui ont été vaccinées pour la deuxième fois ou qui se sont rétabli du Covid-19, au cours des quatre derniers mois peuvent continuer à pratiquer des activités sportives en intérieur sans masque.**

Dans les informations fournies aux associations membres à la suite de la conférence de presse de vendredi passé, Swiss Olympic a reconnu la nécessité pour le Conseil fédéral de renforcer les mesures contre le coronavirus. Compte tenu du taux d'occupation élevé des unités de soins intensifs et du fardeau qui en découle pour les agents de santé, l'évolution négative actuelle de la pandémie doit être ralentie et, en fin de compte, arrêtée.

Même après la décision du Conseil fédéral du vendredi passé, le sport conservera certaines libertés. Ceux-ci sont énumérés ci-dessous. Le communiqué de Swiss Olympic peut être consulté sur <https://swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/news-medias/communiques-de-presse/2021/covid-repercussions-sport-salle>.

### 2 G avec masque et sièges

Lorsque la règle 3 G s'applique actuellement à l'intérieur (accès pour les personnes vaccinées, rétablies ou testées négativement), la règle 2 G (accès uniquement pour les personnes vaccinées et rétablies) s'appliquera à partir du lundi 20.12.2021. Cela s'applique aux restaurants, aux installations culturelles, sportives et de loisirs ainsi qu'aux événements et donc aux **clubs d'escrime**. En outre, une obligation de masque et une obligation de siège pour la consommation. Pour les événements avec plus de 300 personnes à l'extérieur, la règle 3 G s'applique toujours.

### Activités 2 G+ sans masque

Lorsque ni le port du masque ni la position assise obligatoire ne sont possibles, seules sont admises les personnes vaccinées et rétablies qui ont également un résultat de test négatif (2 G+). **Ce test n'est pas requis pour les personnes qui ont été complètement vaccinées, récupérées ou qui ont reçu la vaccination de rappel au cours des 4 derniers mois.** En plus de la 2 G, les personnes qui ne répondent pas à ce critère doivent également être en mesure de présenter un test valide conformément aux critères de l'OFSP (PCR datant de moins de 72 heures, test antigénique rapide datant de moins de 24 heures).

### Report d'événements

Les mesures adoptées par le Conseil fédéral le 17.12.2021 sont initialement en vigueur jusqu'au 24 janvier 2022. Swiss Olympic, en accord avec l'OFSP, recommande de reporter les compétitions à la période postérieure à cette date si possible.

Swiss Fencing contactera directement les organisateurs de tournois concernés en Suisse pour discuter les mesures nécessaires. La participation aux compétitions internationales (Circuit Européen U17, Coupes du Monde U20 et Elite) est convenue directement avec les athlètes en consultation avec le staff.

## Conséquences pour les entraînements

Si tous les participants à l'entraînement (athlètes, entraîneurs, etc.) respectent la règle 2 G et la vaccination/récupération/booster a eu lieu au cours des 4 derniers mois, le port du masque peut être supprimé. Sinon, le masque DOIT être porté dans le club ou 2 G+ doit être rempli.

Malheureusement, les personnes non vaccinées ne sont pas autorisées à participer à l'entraînement en salle jusqu'à nouvel ordre.

Les moins de 16 ans sont exemptés des règles ci-dessus.

Les règlements cantonaux éventuels ne sont pas pris en compte dans cette recommandation et doivent être découverts par les clubs eux-mêmes.

Swiss Fencing est en contact permanent avec Swiss Olympic et vous informera immédiatement des adaptations apportées au règlement communiqué aujourd'hui.

## Recommandation de vaccination

Conformément à la recommandation similaire de Swiss Olympic, Swiss Fencing recommande à tous les escrimeurs, quelles que soient leurs activités d'entraînement prévues, les participations dans des tournois nationaux ou internationaux, de faire la vaccination Covid afin de simplifier les activités d'entraînement et de compétition, mais aussi plus généralement de limiter la pandémie. – Merci d'avance pour vos efforts.

Les questions sur le Covid dans l'escrime peuvent être adressées à [covid@swiss-fencing.ch](mailto:covid@swiss-fencing.ch). Vous pouvez toujours envoyer toutes les autres questions générales à [info@swiss-fencing.ch](mailto:info@swiss-fencing.ch).

La direction et le comité de Swiss Fencing souhaite à toute la famille d'escrimeurs un joyeux Noël et une bonne année.

Pour Swiss Fencing

Daniel Lang, General Manager